



COMPTE-RENDUS de REUNIONS COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

Date des réunions organisées depuis 2008 :

- ❖ 12 janvier 2009,
- ❖ 4 juin 2009,
- ❖ 14 septembre 2009,
- ❖ 5 novembre 2009,
- ❖ 25 mars 2010,
- ❖ 20 mai 2010,
- ❖ 2 septembre 2010.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DVT. DURABLE DU 12 JANVIER 2009

Étaient présents : Mme Rolande LESTRADE, Mme Catherine VITERBO, Mme Françoise MATRICON, Mme Liliane BOTTGER, Mme Monique GAGNEUX, M. Jean-Louis BOUSQUET, M. Pierre CAMPION, M. Philippe De ROALDES, M. Alain GAVART, M. Xavier ROS, Mlle Anne-Claire LATRILLE, M. Florian SICARD

Ordre du jour :

- **Agenda 21 de Pays**
 - rappels sur la démarche
 - évaluation à fin 2008
 - actions pour 2009
- **Projet Zéro Phyto**
 - évaluation des actions réalisées fin 2008
 - actions pour 2009
 - actions auprès des jardinerie

M. SICARD excuse M. CALLEJA, retenu suite à un incident technique sur le système d'alimentation en eau potable de la commune de Saverdun. Il rappelle l'ordre du jour et commence par divers rappels sur la démarche d'Agenda 21 engagée par le Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées.

AGENDA 21 DE PAYS

La première mission du Pays est d'élaborer un projet de territoire. Le projet de territoire du Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées est formalisé dans 2 documents :

- la Charte de Pays, élaborée en 2001-2002, valable 10 ans ;
- l'Agenda 21 du Pays, élaboré au cours de l'année 2007.

Un Agenda 21 est une stratégie et un programme d'actions de développement durable. Le développement durable est une approche du développement local, visant à favoriser l'émergence de projets transversaux, c'est-à-dire intégrant des mesures à la fois en matières environnementale, sociale et économique. Le développement durable comprend également des méthodes de travail spécifiques, portant notamment sur la participation des acteurs locaux, l'évaluation et l'amélioration continue.

Les élus du Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées ont décidé la réalisation de cet Agenda 21 pour plusieurs raisons :

- Les Pays ont **l'obligation de définir des projets de territoire intégrant les principes de développement durable** (article 25 de la Loi Voynet, loi fondatrice des Pays).
- Les partenaires institutionnels (Etat, Conseil Régional et Conseil Général) ont demandé au Pays d'élaborer un Contrat de Pays pour la période 2007-2013. Cela **nécessitait de définir de nouvelles orientations**, ce qui a été fait au travers de cet Agenda 21. Cette démarche permettait ainsi de préciser les orientations définies initialement dans la Charte de Pays et d'intégrer de manière encore plus étroite les principes de développement durable.
- Les **politiques publiques et l'intervention financière des partenaires institutionnels sont de plus en plus conditionnée par le respect des principes de développement durable**. Il devient alors obligatoire pour les collectivités locales de construire des projets de développement durable, sans quoi un certain nombre de financements publics ne leur seront plus accessibles.

L'Agenda 21 du Pays comporte **79 actions**, s'articulant autour de **5 axes stratégiques** :

- Axe 1. Pour une dynamique de l'emploi solidaire et durable**
- Axe 2. Maîtriser la croissance urbaine et développer l'offre de logements**
- Axe 3. Valoriser les ressources environnementales du Pays**
- Axe 4. Promouvoir un cadre de vie durable et un tissu social solidaire**
- Axe 5. Un Pays qui se construit et s'affirme par la gouvernance**

→ EVALUATION DE L'AGENDA 21 DU PAYS

Deux types d'évaluation ont été réalisés :

		Méthodes	Avantages	Inconvénients
1	Evaluation quantitative	Recensement des opérations conduites par l'Association de Pays, les collectivités locales ou des porteurs de projets privés, permettant la mise en œuvre des 79 actions inscrites à	Evaluation globale de l'Agenda 21 (nombre d'actions terminées / en cours / non commencées)	Difficulté à recenser toutes les actions, et, ne permet pas une analyse fine de chaque opération.

		l'Agenda 21		
2	Evaluation qualitative	Analyse des dossiers inscrits en Contrat de Pays. Analyse au regard des 5 finalités et des 5 éléments de démarche du développement durables définis par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Analyse fine des dossiers et mesure de l'impact de chaque opération sur le développement durable	Analyse subjective Critères d'évaluation à préciser

Evaluation quantitative : 67 opérations ont été recensées.

Ces 67 opérations permettent la mise en œuvre de **30 actions** inscrites à l'Agenda 21. Cependant, ces actions toujours **en cours** comme d'autres dossiers pourront s'ajouter et contribuer à la mise en œuvre des ces mêmes actions.

TERMINE	0	0
EN COURS	30	37,97
NON COMMENCE	49	62,03
TOTAL	79	100

Ces 30 actions sont principalement des actions relevant d'opérations passant en Contrat de Pays.

EN COURS - TERRITORIAL	22	73,33
EN COURS - SECTORIEL	8	26,67
TOTAL	30	100

Evaluation qualitative : les 42 dossiers inscrits en Contrat de Pays au cours de l'année 2008 ont été analysés.

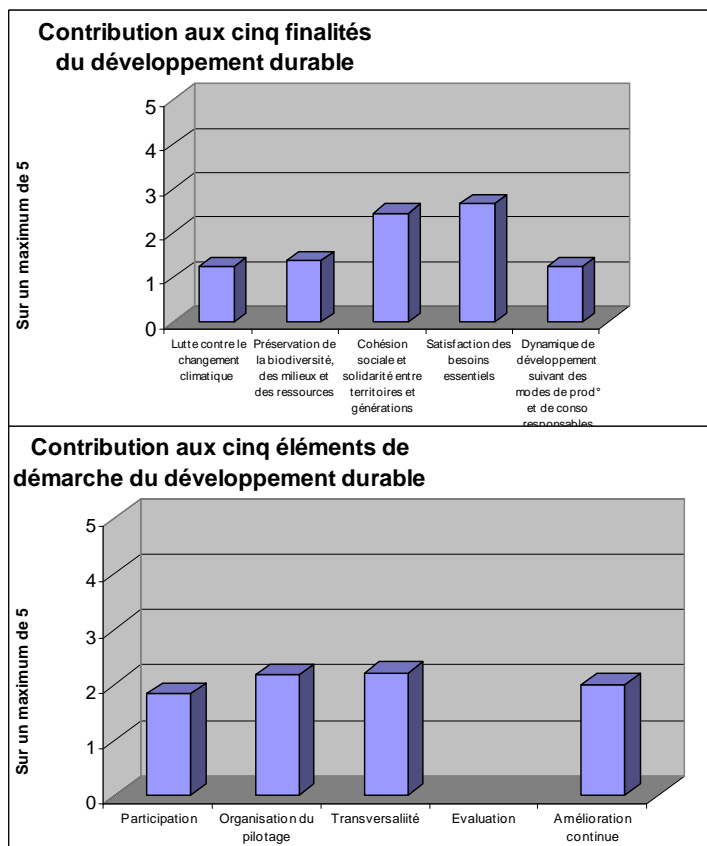
Pour chaque dossier, la question était la suivante : dans mesure ce projet contribue à la 1 « *Lutte contre le changement climatique* », la 2 « *Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles* », etc.

Une note entre 0 et 5 était donnée. Les graphiques montrent la moyenne générale dossiers déposés en Contrat de Pays.

Ainsi, on note que les dossiers Pays contribuent davantage aux finalité 3 et 4 : *Cohésion sociale* et *Satisfaction des besoins essentiels*. Toutefois, marge de progression apparaît.

En terme de méthode de travail, les résultats plus « lissés », mais une marge de progression relativement importante existe.

NB : Au cours de l'année 2009, un travail sera réalisé d'améliorer les méthodes d'évaluation de l'Agenda 21.



finalité
finalité

des

et
une

sont

afin

→ ACTION POUR L'ANNEE 2009

Le coordonnateur de l'Association de Pays est chargé de l'animation de l'Agenda 21 à hauteur de 30% de son temps de travail. Ce temps de travail n'a pas été atteint pour l'année 2008 et devra l'être pour l'année 2009.

Les efforts porteront sur :

- la définition d'une méthodologie d'évaluation plus complète et pertinente ;
- une sensibilisation des acteurs locaux (élus + techniciens) ;
- la réalisation d'un certain nombre d'actions inscrites à l'Agenda 21, et relevant des champs de compétences de l'association de Pays.

Les membres de la Commission soulignent la nécessité de sensibiliser les élus locaux. M. SICARD fait part d'une proposition de formation des élus locaux et des techniciens en charge du montage de dossiers.

Il est décidé d'organiser :

- 2 formations,
- d'une durée de 2 heures,
- de 19h à 21h,
- cibles : élus + techniciens des collectivités locales, en charge du montage de dossiers,
- contenu des formations :

- ⇒ **Comment inscrire les projets de ma collectivité dans une perspective de développement durable ?** Exemples de projets « durables », méthodes de construction de projets « durables » ...
- ⇒ **Qu'est-ce que le développement durable ?** Origines, le développement durable en tant qu'élément majeur des politiques publiques ...

Il est demandé aux techniciens de Pays de faire une proposition sur l'organisation des deux formations. Cette proposition sera présentée et débattue lors de la prochaine réunion de la Commission.

En outre, M. SICARD explique qu'un certain nombre d'actions de l'Agenda 21 sont liées à la problématique « énergie » (économies d'énergies, énergies renouvelables ...). Aussi, un travail serait conduit au cours de cette année 2009, afin de recenser les initiatives envisageables, les aides aux collectivités. Le Pays se chargera alors de sensibiliser les élus locaux.

PROJET « ZERO PHYTO »

→ Evaluation des actions conduites au cours de l'automne 2008

Programme de formation des agents techniques – Formation 1 les 8 et 9 décembre 2008 :

- ⇒ Le Mas d'Azil, 12 agents présents,
- ⇒ Pamiers, 18 agents présents,
- ⇒ 27% des communes ont envoyé un ou plusieurs agents techniques,
- ⇒ impression très positive du formateur suite à la formation à Pamiers, plus négative suite à la formation au Mas d'Azil.

Réunion d'information à l'attention des élus et du grand public, organisées les 24/11 et 4/12 :

- ⇒ Le Fossat, 24 personnes présentes, dont une majorité d'élus,
- ⇒ Saverdun, 40 personnes présentes dont une majorité de personnes sensibilisées et convaincues,
- ⇒ 3 communication presse (2 annonces de réunion, 1 compte-rendu d'article).

→ Actions pour l'année 2009

Les actions prévues pour l'année 2009 sont les suivantes :

- ⇒ finalisation de l'exposition,
- ⇒ accompagnement à la mise en place de plans de désherbage,
- ⇒ élaboration de documents de communication,
- ⇒ poursuite de la mise en œuvre du programme de formation des agents techniques.

Les membres de la Commission se voient présenter un nouveau de communication à l'attention des élus. Le document est jugé intéressant. Un travail graphique devra permettre d'améliorer la lisibilité du document, une phrase signalant la responsabilité des élus ajoutée.

M. CAMPION propose que le Pays conduise une action de sensibilisation à l'attention du jeune public. Une recherche d'actions possible sera effectuée et débattue lors de la prochaine réunion de la Commission ou du Comité de Pilotage du projet *Zéro Phyto*.

→ Actions auprès des jardineries

M. SICARD présente brièvement une action ayant été mise en œuvre en Bretagne, s'intitulant « *Jardiner au naturel, ça coule de source* ». Il est proposé aux membres de la Commission que le Pays s'engage, en partenariat avec la Ville de Pamiers, dans l'application de cette expérience au niveau du territoire.

Concrètement, il s'agit d'une Charte signée entre les collectivités locales, des associations locales et des jardineries (points de vente de produits phytosanitaires). Il y a un certain nombre d'engagement pour les différentes parties

Les jardineries se voient remettre un matériel signalétique (affiches, réglettes, jardi-fiches conseils, présentoirs, etc). Les collectivités payent des formations aux vendeurs, afin que ces derniers puissent renseigner les clients et les réorienter vers d'autres produits, d'autres techniques. Les collectivités s'engagent à suivre et évaluer l'opération, notamment afin d'assurer la viabilité économique du projet pour les jardineries.

Mme MATRICON explique que plusieurs contacts ont été pris avec les jardineries au niveau local. Les jardineries *Clarac*, *Gamm Vert*, *Espace Emerald* notamment, s'engagent. Cela concerne les jardineries à Pamiers, Saverdun et Mazères. Les jardineries de Les Bordes-sur-Arize et Lézat-sur-Lèze ont, à ce jour, refusé d'intégrer l'opération.

Les membres de la Commission jugent cette action pertinente, qui permet de toucher directement le public. Cette initiative va dans le sens du changement de mentalités et de perception des pesticides que l'on observe depuis quelques années. L'action est validée.

COMPTE-RENDU COMMISSION DVT. DURABLE DU 4 JUIN 2009

Etaient présents : M. Philippe CALLEJA, M. Jean-Louis BOUSQUET, Mme Monique BORDES, Mme Monique GAGNEUX, M. Francis BOY, Mme Isabelle PEYREFITTE, Mme Catherine VITERBO, Mme Liliane BOTTGER, Mme Françoise MATRICON, M. Jacques ARTHUYS, M. Philippe De ROALDES, M. Florian SICARD.

Etaient excusés : Mme Maryline AUGERY, M. René SCHMUTZ, Mme RIEUFOL-SOULA.

Ordre du jour :

- **Validation du compte-rendu de la dernière réunion**
- **Agenda 21 de Pays**
- **Projet Zéro Phyto**
- **Site internet du Pays**
- **Questions diverses**

En guise d'introduction, M. CALLEJA interroge les personnes présentes à la réunion sur la retranscription de la réunion de janvier 2009. Aucune remarque n'étant effectuée, le compte-rendu est validé.

AGENDA 21 DE PAYS

A. Rapport d'information « Maitrise de l'énergie et intégration des énergies renouvelables par les collectivités »

M. SICARD présente la version provisoire du rapport d'information sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie, en cours de finalisation par l'association de Pays. La réalisation de ce document trouve sa justification dans le fait que l'Agenda 21 du Pays compte de nombreuses actions relatives à la thématique « énergie », et que l'Ariège va bénéficier fin 2009, de la création d'une Agence Locale de l'Energie. Cette dernière aura notamment pour mission le conseil aux collectivités locales.

Le plan du rapport d'information est le suivant :

- | |
|---|
| <p>I. Introduction</p> <p>II. Bilan énergétique de l'Ariège en 1999</p> <p>III. Consommations énergétiques des collectivités en France</p> <p>IV. Réglementation</p> <p>V. La maîtrise de l'énergie par les collectivités
<i>Suivre sa consommation énergétique / Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics / Les économies d'énergie sur l'éclairage public</i></p> <p>VI. Les énergies renouvelables
<i>Energie solaire photovoltaïque / Energie solaire thermique / Le bois-énergie</i>
<i>Energie hydraulique / Géothermie / Le biogaz</i></p> <p>VII. Les acteurs clés
<i>L'ADEME / Le Conseil Régional Midi-Pyrénées / Le Conseil Général de l'Ariège</i>
<i>Union Européenne / Les acteurs locaux (point info énergie, A3E, etc) / Agence Locale de l'Energie</i></p> |
|---|

M. SICARD propose l'organisation de réunions d'information, afin de présenter le contenu de ce rapport. Les membres de la Commission débattent de l'intérêt de ce type de réunion.

Mme MATRICON souligne que le problème est d'inciter les élus à venir à cette réunion. Mme PEYREFITTE précise que l'Association des Maires de l'Ariège a réalisé une réunion de ce type, qui est resté, à son sens, trop généraliste. M. BOY fait part des interrogations de sa commune, quant à la réalisation d'études en matière d'énergie : qui pour les réaliser ? Enfin, Mme GAGNEUX pense qu'il faut des intervenants qui soient objectifs, qui pèsent le pour et le contre de chaque solution énergétique sans en privilégier une en particulier.

Au final, les membres de la Commission s'accordent sur :

- 2 réunions d'information,
- 2 ou 3 témoignages d'expériences menées par des collectivités,
- Présence de l'ADEME pour des compléments d'information sur les aides disponibles,
- Présence d'un bureau d'études,

- o Balayer un éventail de thématique (de la maîtrise de l'énergie à l'intégration des différentes énergies renouvelables).

Il est demandé au chargé de mission Pays de proposer un programme de réunions d'information qui sera présenté lors de la prochaine réunion de la Commission Développement Durable.

B. Formation des élus au développement durable

Par manque de temps, le chargé de mission Pays n'a pu travailler à ce point de l'ordre du jour. Celui-ci est ajourné.

C. Actions potentiels de l'Association des Naturalistes de l'Ariège à l'échelle du Pays

Mme TISON, directrice de l'ANA, a rencontré M. SICARD pour lui présenter les actions que l'ANA pourrait conduire à l'échelle du Pays, en partenariat avec l'association de Pays.

Cinq actions sont présentées : descriptif, objectifs, coût prévisionnel.

Les actions 1 et 2 sont retenues et il est demandé au chargé de mission Pays de préciser les modalités de réalisation (coût précis, aides financières des partenaires, etc). Concernant l'action 1, portant sur la **réalisation de sentiers de découverte faune / flore dans les villages**, M. CALLEJA note qu'il faut rajouter les coûts éventuels d'aménagement des sentiers. M. ARTHUYS s'interroge sur les moyens des collectivités pour entretenir ces sentiers. Concernant l'action 2, portant sur la **mise en place de labels éco-écoles**, Mme MATRICON conseille de se référer à l'école d'Alzen qui a entrepris cette démarche.

Les actions 3 et 4, relatives à la formation des élus et du personnel des collectivités au patrimoine naturel et à l'interprétation, ne sont pas retenues, notamment en raison de la durée conséquente des formations. Enfin, concernant l'action 5 pour la mise en place de livrets faune / flore et un travail à l'aide d'un Système d'Information Géographique (SIG), l'expérience en ce sens actuellement menée par la Communauté de Communes du Pays de Pamiers sera communiquée aux membres de la Commission Environnement.

PROJET « ZÉRO PHYTO »

A. Exposition « Des communes et des jardins sans pesticides »

M. SICARD explique que le contenu de l'exposition a été repris suite aux commentaires de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et des membres de la Commission. Ces derniers valident alors le contenu de l'exposition.

M. SICARD présente alors l'appel d'offres lancé par l'association de Pays, pour la conception graphique de l'exposition en question. Il note que trois critères de sélection ont été définis : le prix (note sur 50), la qualité technique (note sur 40), l'expérience et les références (note sur 10).

Six offres ont été adressées à l'association de Pays. Les panneaux présentant la charte graphique des prestataires sont présentés. **Au final, le prestataire Ixora Conception Graphique, est retenu.** Les résultats de l'analyse des offres est le suivant :

Prestataires	Critère 1 : Prix (note sur 50)	Critère 1 : Qualité graphique (note sur 40)	Critère 1 : Expériences et références (note sur 10)	TOTAL
Ixora Création graphique	42	40	10	92
Loading zone	46	34	10	90
Eco'Logic	50	29	5	84
Jean-Louis SAGOT	25	28	10	63
Advisio Communication	25	20	10	55
Association des Naturalistes de l'Ariège	0	23	10	33

M. ARTHUYS s'interroge sur la cession des droits. **Il est alors demandé au chargé de mission Pays de vérifier que tous les coûts sont inclus dans la proposition tarifaire d'Ixora.**

B. Proposition d'intervention pédagogique en écoles sur l'eau et les pesticides

M. SICARD propose que l'association de Pays intervienne dans les écoles du Pays afin de présenter les problématiques de l'eau et des pesticides. Pour ce faire, un courrier serait adressé aux écoles du territoire courant juin 2009, afin que les professeurs d'école puissent prévoir ces interventions pour l'année scolaire 2009-2010.

Détail des interventions :

	Intervention 1 « L'eau : source de vie »	Intervention 2 « Les pesticides : source de dangers »
Objectifs	Présenter les enjeux liés à la gestion de l'eau :	Présenter ce que sont les pesticides, leur utilité, leurs dangers et

	préserver, économiser, distribuer équitablement et gérer de manière durable.	les solutions alternatives.
Thèmes abordés	Qu'est-ce que l'eau ; Le cycle de l'eau ; Les usages de l'eau ; Les risques liés à l'eau ; Eau et assainissement ; Economiser et préserver l'eau ; Gestion durable de l'eau	Les pesticides : Qu'est-ce que c'est ? Quelle utilité ? Qui les utilisent ? Les pesticides dans notre environnement Les dangers des pesticides L'herbe dans les villes et villages Comment faire sans pesticides ?
Durée	1 heure	
Compléments d'informations	Prestation à titre gratuit.	

Les membres de la Commission valident cette proposition.

C. Programme de formation des agents techniques

M. SICARD informe les membres de la Commission de la tenue d'une formation les 29 et 30 janvier, sur le thème : « *risques des produits phytosanitaires* ».

Au total, 21 agents ont participé à cette formation (Le Fossat : 3 présents sur 10 inscrits, Pamiers : 13 présents sur 21 inscrits, Saverdun : 5 présents sur 10 inscrits).

La prochaine formation se tiendra en octobre 2009 (2 formations prévues au Mas d'Azil et à Pamiers), sur la thématique « *Mieux utiliser les produits phytosanitaires dans une perspective de diminution* ».

SITE INTERNET DU PAYS

M. SICARD présente la maquette prévisionnelle du Pays, ainsi que les pages devant être validées par la Commission Développement Durable. Deux décisions sont prises :

1. Les membres de la Commission développement durable regrettent que l'Agenda 21, cadre général de l'action du Pays, ne soit pas davantage mis en avant. **Ils demandent que la Commission Economie, chargée par le bureau des élus de suivre la création du site, soit informée des attentes de la Commission Développement Durable : l'Agenda 21 doit être affiché dès la page d'accueil.**
2. Un délai d'une semaine est accordé aux membres de la Commission Développement Durable afin qu'ils puissent prendre connaissance de la rédaction des « pages environnementales » du site. Passé ce délai, et en l'absence de retours à l'association de Pays, les pages seront considérées comme validées.

QUESTIONS DIVERSES

M. BOTTGER explique que la commune de Saint-Martin d'Oydes souhaite acheter du papier recyclé. Elle s'interroge sur une possible coordination par le Pays. **Les membres de la Commission demandent alors au chargé de mission Pays de travailler à la réalisation d'un cahier des charges destiné à une consultation pour l'achat de papier recyclé, en groupement d'achat.**

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DVT. DURABLE DU 14 SEPTEMBRE 2009

Etaient présents : M. Philippe CALLEJA, M. Jean-Louis BOUSQUET, Mme Maryline AUGERY, M. Francis BOY, Mme Isabelle PEYREFITTE, Mme Liliane BOTTGER, Mme Françoise MATRICON, Mme Rolande LESTRADE, M. Jean-Emmanuel PEREIRA, M. Francis FREY, M. Alain GAVART, M. Florian SICARD.

Etaient excusés : Mme Monique BORDES, M. René SCHMUTZ, M. Jacques ARTHUYS.

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu de la précédente réunion
- Présentation (pour avis) des dossiers déposés en Contrat de Pays au 21 septembre
- Projet Zéro Phyto : projet d'exposition (pour validation)
- Projet Zéro Phyto : interventions pédagogiques dans les écoles
- Agenda 21 : groupement d'achat « papier recyclé »
- Agenda 21 : actions environnementales (sentiers, éco-écoles)
- Agenda 21 : sensibilisation des élus aux enjeux de l'énergie
- Agenda 21 : évaluation au 31/08/09

Avant de débiter la réunion, il est rappelé que les documents préparatoires des réunions des commission thématiques seront dorénavant mis en ligne sur le site Internet du Pays et ne seront plus envoyés sous version papier. En adéquation avec la démarche d'Agenda 21 du Pays, cette méthode contribuera à des économies de papiers ainsi que des économies en frais d'envois postaux.

Validation du compte-rendu de la précédente réunion

Les membres de la Commission n'ont pas d'objection quant à la rédaction du compte-rendu, et le valident.

Présentation des dossiers déposés en Contrat de Pays au 21 septembre

La Commission Développement Durable est chargée d'examiner les dossiers environnementaux. Il n'y a toutefois pas de dossiers de ce genre pour ce dépôt.

M. SICARD précise que, de manière générale, il y aura peu de dossiers déposés en Contrat de Pays, en cette fin d'année 2009. Si la conjoncture explique certainement cette tendance, l'animateur de Pays rappelle que les collectivités doivent toutefois être vigilantes à des subventions « exceptionnelles », telles que celles issues du Plan de Soutien du Conseil Régional Midi-Pyrénées.

Dans le cadre de ce Plan, la Région propose des aides qui n'existaient pas auparavant, et qui seront limitées dans le temps (jusqu'à juin 2010), comme sur l'efficacité énergétique ou la mise en accessibilité des bâtiments publics.

Projet Zéro Phyto : projet d'exposition (pour validation)

L'animateur de Pays présente le travail réalisé par le graphiste. La Chambre d'Agriculture et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, partenaires technique et financier, ont été consultés et ont fait part de plusieurs remarques permettant de préciser / affiner / corriger le texte.

Les membres de la Commission débattent du projet d'exposition.

Deux fautes d'orthographe sont relevées en pages 2 et 6. Une relecture générale devra être réalisée afin de supprimer les fautes d'orthographe restantes.

Mme AUGERY propose de réaliser un cahier pédagogique / livret sous forme de questionnaire. Une série de questions permettrait d'évaluer la compréhension de l'exposition. Dans le même genre, M. BOUSQUET propose un QCM en ligne sur le site Internet du Pays. Il est demandé au chargé de mission Pays d'étudier ces deux pistes de travail.

SI Mme PEYREFITTE propose d'uniformiser la police des titres en haut des pages, les membres se prononcent au final en faveur d'une différenciation de certains titres, contribuant à la mise en exergue de certains messages.

En conclusion, les membres de la Commission valident le projet d'exposition et les propositions de modifications effectuées suite au retour de l'Agence de l'Eau.

Projet Zéro Phyto : interventions pédagogiques dans les écoles

M. SICARD présente le contenu des deux interventions, ainsi que les interventions déjà prévues dans les écoles.

Au total, 10 interventions sont prévues (6 sur l'eau et 4 sur les pesticides) dans trois écoles (Les Canonges et Jeanne d'Arc à Pamiers, Le Fossat).

Les membres de la Commission demandent au chargé de mission Pays de préparer une relance auprès des écoles du territoire, et de mettre en ligne les deux interventions afin qu'ils puissent la consulter et faire des remarques si nécessaire.

Agenda 21 : groupement d'achat « papier recyclé »

M. SICARD explique que les documents de consultation ont été préparés par l'association de Pays au cours de l'été. Il s'agit désormais de valider l'idée d'un groupement d'achat et d'en informer les collectivités membres du Pays.

M. BOUSQUET estime qu'il est nécessaire de préciser le surcoût éventuel pour les collectivités. M. GAVART pense qu'il faut préciser aux communes qu'en dépit d'un surcoût éventuel, une économie doit être envisagée en favorisant une dématérialisation des services et de l'activité des collectivités. M. CALLEJA soutient cette idée, comme cela va dans le sens de la dématérialisation des services publics souhaitée par le gouvernement. Il complète en demandant de prendre en compte les besoins des collectivités en papiers de couleur.

Au final, les membres de la Commission se prononcent en faveur du groupement d'achat. Il est décidé que l'association de Pays informe les collectivités du Pays, afin de recenser les collectivités intéressées et leur besoin. L'association de Pays aura pour rôle la centralisation de ces informations.

M. SICARD explique qu'il s'agira ensuite d'identifier une collectivité coordinatrice du groupement qui se chargera notamment des formalités administratives. Si l'information réalisée par l'association de Pays ne permet pas d'identifier une collectivité volontaire, M. CALLEJA propose la commune de Saverdun.

Agenda 21 : sentiers d'interprétation (sentiers, éco-écoles)

M. SICARD rappelle le contexte : l'Association des Naturalistes de l'Ariège a proposé ses services à l'association de Pays, pour une prestation d'accompagnement à la mise en place de sentiers faune / flore dans les villes et villages du Pays.

De cette proposition, naît une interrogation quant à une possible « gestion de fait ». Dans le cas présent, le fait que l'association de Pays réalise une prestation pour le compte de collectivités locales, en ne se pliant pas aux règles du Code des Marchés Publics et en recourant à l'ANA sans mise en concurrence, pourrait être caractérisé comme « gestion de fait ».

Pour ces raisons, et car il serait intéressant de récolter des propositions supplémentaires, les membres de la Commission souhaitent procéder à une consultation de plusieurs prestataires.

Avant cela, et afin de « calibrer » le cahier des charges de cette consultation, il est demandé au chargé de mission Pays de prendre l'attache des agents de développement intercommunaux, avec l'objectif d'identifier les projets potentiels sur le territoire, leur dimensionnement, etc. Ces informations seront présentées lors de la prochaine réunion, avec une proposition de cahier des charges de consultation prenant en compte les résultats de ce recensement. De même, une liste de prestataires potentiels (ONF, etc) devra être réalisée.

Agenda 21 : label éco-école

M. SICARD rappelle la proposition de l'ANA, le contenu de l'opération éco-école.

Les membres de la Commission débattent de la nécessité de recourir à un prestataire pour mettre en place ce label dans les écoles. Au final, il est demandé au chargé de mission Pays de contacter l'école d'Alzen afin d'avoir un retour sur leur méthodologie et les moyens développés, de préciser certains points du label (pour toute l'école ou que pour une classe).

Agenda 21 : sensibilisation des élus aux enjeux de l'énergie

M. SICARD explique que le rapport vient d'être finalisé et qu'une synthèse a été rédigée. L'objectif était de restituer ce travail au travers de réunions d'information. Malheureusement, l'Association des Maires de l'Ariège a déjà réalisé des réunions de ce genre au cours de cette année 2009. Organisées fin février à Alzen et début mars à Dalou, ces réunions ont regroupé 23 élus du Pays, représentant 16 communes du territoire.

Les membres de la Commission débattent de l'intérêt d'organiser une nouvelle réunion. Au final, il est décidé d'organiser une seule réunion, en se concentrant sur des aspects pratiques (aides potentielles, interlocuteurs, ...), en précisant les évolutions réglementaires, et en détaillant les mesures possibles en matière d'efficacité énergétique. Le chargé de mission Pays devra proposer un programme de réunion en ce sens lors de la prochaine réunion.

Questions diverses

Mme BOTTGER présente à la Commission une initiative intéressante qu'elle a pu observer dans d'autres pays européens. Il s'agit d'une prestation de services réalisée par de jeunes entrepreneurs, qui proposent un entretien d'espaces publics à l'aide de troupeau d'animaux qui paissent dans les espaces verts. Cela permet un entretien, un contrôle de la végétation sans recours à des moyens mécaniques ou chimiques. Les membres de la Commission reconnaissent la pertinence de cette action, et ont tôt fait d'imaginer des applications au niveau local, à proximité d'écoles ou sur d'autres sites.

Une réflexion sur le développement de cette activité pourrait être conduite par l'association de Pays.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DVT. DURABLE DU 5 NOVEMBRE 2009

Etaient présents : M. Philippe CALLEJA, M. Jean-Louis BOUSQUET, M. Francis BOY, M. Xavier ROS, Mlle Anne-Claire LATRILLE, Mme Monique GAGNEUX, M. Jean MISTOU, Mme Isabelle PEYREFITTE, Mme Liliane BOTTGER, Mme Françoise MATRICON, M. René SCHMUTZ, M. Alain GAVART, M. Florian SICARD.

Etaient excusés : Mme Maryline AUGERY, Mme Monique BORDES, Mme Catherine VITERBO. .

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu de la Commission du 14 septembre,
- Zéro Phyto - Interventions pédagogiques dans les écoles : validation du contenu des interventions et point sur les interventions réalisées à ce jour,
- Zéro Phyto : bilan / évaluation 2009, questionnaire d'évaluation du projet Zéro Phyto, et réflexion sur les actions mener en 2010,
- Agenda 21 – Groupement d'achat papier recyclé : point sur l'information faite par le Pays aux collectivités, et suites à donner,
- Agenda 21 – Sentiers d'interprétation : recensement des projets éventuels, présentation d'un cahier des charges de consultation, et suites à donner,
- Agenda 21 – Labels « éco-école »,
- Agenda 21 – Sensibilisation aux enjeux énergétiques : proposition d'une réunion d'information,

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DU 14 SEPTEMBRE

En l'absence de remarques de la part des membres de la Commission, le compte-rendu est validé.

ZÉRO PHYTO - INTERVENTIONS PÉDAGOGIQUES DANS LES ÉCOLES : VALIDATION DU CONTENU DES INTERVENTIONS ET POINT SUR LES INTERVENTIONS RÉALISÉES À CE JOUR

M. SICARD présente le résultat de la relance aux écoles et fait le point sur les interventions programmées et déjà effectuées. 7 écoles ont sollicité l'association de Pays pour 15 interventions sur l'eau et 6 sur les pesticides. Les présentations et leur contenu peuvent être visualisées depuis le site Internet du Pays (Accueil > Environnement et énergie > projet Zéro Phyto > Interventions pédagogiques).

Les membres de la Commission décident d'adresser un courrier à l'inspecteur académique pour l'informer de la démarche du Pays et inciter les écoles du territoire à solliciter les services du Pays. Concernant l'intervention sur les pesticides, les membres de la Commission estiment qu'il serait intéressant d'interroger les élèves sur l'entretien des espaces publics de leur commune, sur ce qu'ils pensent possible de faire afin de se passer des pesticides. Ce serait, selon Mme BOTTGER qui a mis en œuvre cette méthode par le passé, une manière « d'activer » les élèves et de les rendre acteurs. M. SICARD essaiera cette méthode lors des interventions à venir ...

Il est jugé préférable que le Pays ne suggère pas directement aux élèves et enseignants d'interpeller leur élu sur cette problématique. M. BOY s'interroge quant à lui sur de possibles retours négatifs de la population. En tant que maire de Saverdun, M. CALLEJA explique qu'il n'a pas reçu de réelles critiques depuis que la commune a changé ses pratiques d'entretien et réduit l'utilisation de pesticides.

ZÉRO PHYTO : QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DU PROJET ZÉRO PHYTO ET RÉFLEXION SUR LES ACTIONS MENER EN 2010

M. SICARD présente un projet de questionnaire à envoyer aux communes, dont les objectifs sont d'évaluer l'évolution des pratiques d'entretien des communes et de connaître les attentes des collectivités quant aux futures actions du Pays dans le cadre du projet Zéro Phyto. En complément, plusieurs actions sont proposées pour l'année 2010.

Le questionnaire est jugé pertinent, et il est décidé de l'envoyer au plus tôt. Les résultats permettront d'ajuster les actions à conduire en priorité en 2010. Une question devra être ajoutée, portant sur la possibilité d'organiser une journée d'information sur une journée.

S'agissant des propositions d'actions pour 2010, l'idée d'une réunion d'information sur une journée est jugée intéressante. M. SCHMUTZ s'interroge sur le jour de la manifestation : en semaine ou le samedi ? Une action en collaboration avec les jardinerie ayant signé la Charte « *Jardiner au naturel, ça coule de source* » est proposée. Il semble difficile de mettre en avant une jardinerie plus qu'une autre. Des contacts pourront être pris avec plusieurs jardinerie, toutefois, les membres de la Commission s'accordent à valoriser en priorité les expériences menées par M. PER à la jardinerie *Le Bon Plant* (expériences très pragmatiques sur le paillage).

AGENDA 21 – GROUPEMENT D'ACHAT PAPIER RECYCLÉ : POINT SUR L'INFORMATION FAITE PAR LE PAYS AUX COLLECTIVITÉS, ET SUITES À DONNER

Conformément aux décisions de la réunion du 14 septembre, un courrier a été adressé aux 66 collectivités du Pays (62 communes + 4 Ctés de Communes) afin de leur proposer de prendre part à un groupement d'achat de papier recyclé. M.

SICARD présente les résultats de la consultation.

Au vu du faible taux de retour (seuls 10 questionnaires retournés), les membres de la Commission décident une relance des collectivités du Pays. A la différence du premier courrier, cette relance devra chiffrer le surcoût éventuel de l'achat de papier recyclé. De plus, l'idée d'organiser une réunion afin de présenter le fonctionnement du groupement d'achat et de débattre du type de papier souhaité est abandonnée. Il est demandé au chargé de mission du Pays d'organiser le groupement d'achat, avec l'aide de la Cté de Communes du Canton de Saverdun désignée « collectivité coordinatrice du groupement ». Ainsi, le courrier de relance proposera une organisation précise du groupement d'achat auquel les collectivités pourront ou non prendre part.

AGENDA 21 – SENTIERS D'INTERPRÉTATION : RECENSEMENT DES PROJETS ÉVENTUELS, PRÉSENTATION D'UN CAHIER DES CHARGES DE CONSULTATION, ET SUITES À DONNER

Comme convenu lors de la précédente réunion de la Commission, un recensement de projets éventuels a été effectué par l'intermédiaire des agents de développement des Ctés de Communes. Ce travail a permis d'identifier des projets sur les communes de Sieuras et de Pailhès. D'autres projets avaient déjà été identifiés sur les communes de Saint-Quirc et Mazères. Enfin, des projets devraient remonter sur l'Arize par l'intermédiaire de l'OT Arize – Lèze.

En complément, M. SICARD présente une liste de prestataires aptes à conduire la mission. En lieu et place d'un cahier des charges, M. SICARD propose aux membres de la Commission un calendrier pour la conduite de ce projet. La première étape serait la validation du projet par le Bureau de l'Association de Pays et la définition d'une enveloppe du budget 2010 allouée à ce projet. En cas de validation par le Bureau, un appel à projets auprès des communes et ctés de communes du Pays pourra être lancé, et un dossier de demande de subvention déposé.

Mme GAGNEUX signale que la commune de Montaut pourrait également se porter candidate, et que son projet prendrait davantage la forme d'un panneau au début d'un ou deux sentiers présentant le parcours et ses richesses.

Le calendrier et la méthodologie proposés par l'animateur de Pays sont validés par les membres de la Commission. Ces derniers lui demandent de proposer un « appel à projets » pour validation lors de la prochaine réunion.

Le courrier qui accompagnera l'appel à projets devra préciser que les communes qui se portent candidates s'engagent à investir et à réaliser les panneaux d'interprétation. Pour aider les communes dans leur prise de décision, le courrier apportera des précisions quant au coût des panneaux. M. BOUSQUET se tient disponible pour fournir les devis nécessaires.

AGENDA 21 – LABELS « ÉCO-ÉCOLE »

M. SICARD présente les retours de l'association en charge du label éco-école en France (www.eco-ecole.org) : il s'agit d'une démarche d'établissement (et pas de classe) et il est possible de se contenter de l'intervention ponctuelle d'experts extérieurs à l'école. Néanmoins, les membres de la Commission reconnaissent que cette démarche nécessite des connaissances et du temps de travail que n'ont pas forcément les enseignants et directeurs d'écoles. Il est donc jugé pertinent de proposer un accompagnement aux écoles du Pays.

Les membres de la Commission demandent alors au chargé de mission Pays de contacter Mme WERSINGER à l'école d'Alzen (engagée dans la démarche éco-école) pour avoir son avis. A l'instar du projet sur les sentiers d'interprétation, cette action sera proposée au bureau pour validation et allocation d'une enveloppe sur le budget 2010 de l'association de Pays.

AGENDA 21 – SENSIBILISATION AUX ENJEUX ÉNERGÉTIQUES : PROPOSITION D'UNE RÉUNION D'INFORMATION

M. SICARD présente un programme de réunion, reprenant les remarques faites lors de la réunion du 14 septembre. Le programme de la réunion est validé et il est demandé au chargé de mission de procéder à l'organisation de la manifestation.

QUESTIONS DIVERSES

Mme BOTTGER informe les membres de la Commission d'un programme de réunions-débats intitulé *Grundtvig* organisé par l'Union Européenne, proposant notamment des réunions sur le développement durable. Il est décidé de mettre cette information conforme à l'Agenda 21, sur le site Internet du Pays.

COMpte-RENDU DE LA COMMISSION DVT. DURABLE DU 25 MARS 2010

Etaient présents : M. Philippe CALLEJA, Mme Maryline AUGERY, M. Pierre CAMPION, M. Xavier ROS, Mme Monique GAGNEUX, Mme Isabelle PEYREFITTE, Mme Liliane BOTTGER, Mme Françoise MATRICON, M. René SCHMUTZ, M. Florian SICARD.

Etaient excusés : Mme Monique BORDES, M. Francis FREY, M. Mathieu CRUEGE.

Ordre du jour :

- Examen des dossiers à dimension environnementale et énergétique, inscrits à la Convention Territoriale,
- Dossier « Accompagnement à la mise en place de sentiers d'interprétation faune / flore »,
- Dossier « Accompagnement à la mise en place du label éco-école dans plusieurs établissements scolaires du Pays »,
- Projet Zéro Phyto,
- Questions diverses.

M. CALLEJA invite le chargé de mission Pays à dérouler l'ordre du jour.

EXAMEN DES DOSSIERS À DIMENSION ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE, INSCRITS À LA CONVENTION TERRITORIALE

M. SICARD présente les dossiers qui passeront en Contrat de Pays. Il précise que certains dossiers « atypiques » sont remontés, en raison d'aides exceptionnelles du Conseil Régional Midi-Pyrénées sur la rénovation énergétique des bâtiments publics. Ces aides ne seront plus possibles à partir du 1^{er} juillet 2010.

Opérations	Maitres d'ouvrage	Avis de la Commission
Plantation de 20 km de haies	Cté de Communes du Pays de Pamiers	Avis favorable
Aménagement de la nouvelle mairie	Commune de Gaudies	Avis favorable
Accessibilité et rénovation énergétique de l'école et de la cantine	Commune de Villeneuve du Latou	Avis favorable
Mise en conformité et aménagement de l'école communale	Commune de Villeneuve du Paréage	Avis favorable
Création d'une bibliothèque intégrée au Schéma de Lecture Publique	Commune d'Escosse	Avis favorable
Réhabilitation et mise en conformité de la salle des fêtes Fernand Roubichou	Commune d'Arvigna	Avis favorable

En complément, Mme PEYREFITTE présente oralement un projet d'aménagement de la mairie, de la salle des fêtes et d'un logement communal. Les dépenses portent sur une rénovation énergétique des bâtiments, ainsi qu'une extension (ossature en bois) ... La Commission valide l'opération et autorise M. CALLEJA à signer l'attestation du Pays (validant l'opération) au nom de la Commission Développement Durable.

Concernant les aides exceptionnelles de la Région en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, M. CALLEJA précise que les locaux de la Cté de Communes du Canton de Saverdun feront l'objet d'une opération de mise en accessibilité, avec la construction d'un ascenseur rendant plus accessible la salle du Conseil Communautaire

DOSSIER « ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE DE SENTIERS D'INTERPRÉTATION FAUNE/FLORE »

M. SICARD explique que le Bureau du Pays, réuni au mois de janvier, a validé le dossier et défini une enveloppe budgétaire sur le budget primitif 2010. Il poursuit en présentant les principales orientations données au projet :

- La prestation d'accompagnement sera cadrée : inventaire non exhaustif, synopsis de l'inventaire en 20 pages maximum, conception graphique de 10 panneaux maximum, coût objectif par sentier de 15 000 €.
- Préparation de dossiers de demande de subvention : FEDER (50%), Conseil Régional (20%), Conseil Général (10%). Une contribution sera demandée aux collectivités bénéficiaires de ce dispositif, à hauteur de 10% maximum du coût total par sentier (contribution plafonnée à hauteur de 1500 €).
- Les critères de sélection des sentiers sont : engagements de la commune en matière de développement durable, existence de travaux d'inventaire ou de ressources sur le patrimoine naturel, intérêt du sentier proposé, prévisions d'actions d'animations autour du sentier.
- Deux prestataires seront nécessaires :
 - Prestataire 1 : inventaire, plan d'interprétation, conception graphique des panneaux, recommandations sur les panneaux (matériaux, dimensions, etc).
 - Prestataire 2 : impression des panneaux.
- Déroulement de la mission :

- Avril 2010 : appel à projets auprès des communes, appel d'offres pour le prestataire 1, dépôt de dossiers de demande de subvention,
- Juin : analyse des offres et sélection du prestataire 1, analyse des candidatures et sélection des collectivités bénéficiaires du dispositif,
- Août : début de la prestation (inventaire)
- Septembre 2010 à Mars 2011 : inventaire puis restitution, plan d'interprétation, conception graphique des panneaux ... Validation des étapes intermédiaires au travers de réunions du Comité de Pilotage,
- Printemps 2011 : impression puis pose des panneaux.

Les membres de la Commission valident ces orientations générales du projet.

M. SICARD poursuit en présentant l'appel à projets qui sera envoyé aux communes, puis, le cahier des charges et le règlement de consultation qui seront utilisés pour la sélection du premier prestataire.

Les membres de la Commission valident ces deux documents (dont les critères du jugement des offres inscrit au Règlement de Consultation), en demandant simplement de préciser dans le point 2.1 du Cahier des Charges que les communautés de communes sont également éligibles.

A noter que l'association de Pays n'est pas soumise au Code des Marchés Publics. Néanmoins, toutes les procédures d'appel d'offres lancées par l'association s'inspirent de la procédure adaptée du Code des Marchés Publics.

DOSSIER « ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE DU LABEL ÉCO-ÉCOLE DANS PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU PAYS »

M. SICARD effectue quelques rappels sur le label éco-école et présente l'avancée du projet :

- La prise de contact avec le Pays Pyrénées Cathares et le PNR des Pyrénées Ariégeoises, deux territoires engagés dans une démarche d'accompagnement des écoles (en passant par l'intermédiaire de l'Association des Naturalistes de l'Ariège),
- Les contacts avec la Fédération pour l'Éducation à l'Environnement en Europe (FEEE), en charge du label éco-école au niveau national,
- La proposition chiffrée de l'ANA (5890 € pour un appui méthodologique sur 2 années, sur la base de 4 réunions par an du Comité de Suivi, 1 déplacement en bus par an, l'achat de matériel pédagogique, et 3 interventions thématiques par an),
- Les aides potentielles pour financer le projet (DREAL, FEDER, Conseil Régional, Conseil Général).

Au vu de la proposition chiffrée de l'ANA et des retours sur la démarche « éco-école », **les membres de la Commission prennent les décisions suivantes :**

- **L'appui méthodologique des écoles ne sera pas financé par le Pays. Les écoles intéressées par la démarche devront mettre en application la méthodologie en 7 étapes, sans appui extérieur.**
- **Le Pays appuiera les écoles engagées dans la démarche en leur finançant 3 interventions / sorties thématiques par année, 1 déplacement en bus, et l'achat de matériel pédagogique. Cet appui sera renouvelé sur 2 ans.**
- **L'ANA sera chargée d'organiser ces sorties thématiques / déplacements en bus, à la demande des écoles accompagnées par le Pays.**

En outre, **les membres de la Commission décident que les établissements pouvant bénéficier de l'aide du Pays seront les écoles privées et publiques, maternelles et primaires de tout le territoire du Pays.**

Il est suggéré que les écoles s'engageant dans la démarche et bénéficiant de l'aide du Pays, joignent à leur dossier de candidature une lettre d'engagement de la municipalité.

PROJET ZÉRO PHYTO

M. SICARD rappelle que l'association de Pays a effectué une évaluation du projet Zéro Phyto, demandant aux maires et présidents de Cté de Communes, d'apprécier le travail conduit dans le cadre du projet. Le niveau de satisfaction est assez élevé, toutefois des attentes fortes ont été pointées par les élus : communication vers le grand public, et, aide / appui technique pour la mise en place de techniques alternatives et la réduction des pesticides.

Pour l'année 2010, les pistes de travail sont :

- La rédaction de « Points d'actualités » (petits documents de sensibilisation),
- L'organisation d'1 journée « Témoignages et démonstrations » (démonstrations de matériels ...),
- L'organisation de la 5^{ème} et dernière formation (prévue le 22 avril),
- La réalisation de 6 Diagnostic des pratiques phytosanitaires (1 en cours sur la commune de St-Martin d'Oydes, les 5 à venir devront se faire en priorité sur la vallée de l'Ariège),
- L'organisation d'ateliers de jardinage dans les jardinerie du territoire,
- L'élaboration de panneaux de sensibilisation sur le modèle des panneaux réalisés par la Ville de Toulouse. L'association de Pays définirait les messages, assurerait la conception graphique des

panneaux, les imprimerait et les tiendrait à la disposition des communes engagées dans une démarche de réduction des pesticides (plan de désherbage, diagnostic des pratiques phytosanitaires).

Les membres de la Commission valident ces différentes propositions.

QUESTIONS DIVERSES

→ Mme GAGNEUX et Mme BOTTGER s'interrogent sur l'avancée du groupement d'achat papier recyclé. M. SICARD rappelle qu'un courrier a été adressé aux 62 communes et 4 communautés de communes. Si les collectivités sont intéressées, elles doivent retourner avant le 23 avril leurs besoins en papiers A3 et A4.

Une réunion regroupant les collectivités intéressées se tiendra mi-mai. A cette occasion, les documents de consultation seront présentés et chaque collectivité pourra faire remonter ses attentes spécifiques.

→ Mme BOTTGER explique qu'une habitante de St-Martin d'Oydes, chef en second à l'Auberge Pierre Bayle du Carla-Bayle, vient d'obtenir la « Cuillère d'Or » à un concours international de cuisine organisé à Val d'Isère au cours des derniers jours. Mme BOTTGER propose qu'un article soit réalisé et affiché sur le site Internet du Pays, afin de mettre en avant les engagements en matière de développement durable de cette personne. Les membres de la Commission valident cette proposition, qui prendra effet sous la forme d'un « interview » à paraître en page d'accueil du site Internet du Pays.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DVT. DURABLE DU 20 MAI 2010

Etaient présents : Mme Maryline AUGERY, Mme Monique GAGNEUX, M. Francis FREY, M. Jean-Louis BOUSQUET, Mme Rolande LESTRADE, M. Alain GAVART, M. Florian SICARD.

Etaient excusés : M. Philippe CALLEJA, Mme Monique BORDES, Mme Françoise MATRICON.

Ordre du jour :

- Projet « Accompagnement à la mise en place de sentiers d'interprétation faune / flore » : appel d'offres pour la sélection d'un prestataire et appel à projets pour la sélection de sentiers d'interprétation à réaliser.
- Projet « Accompagnement à la mise en place du label éco-école dans plusieurs établissements scolaires du Pays » : appel à projets auprès des écoles primaires du Pays.
- Groupement d'achat papier recyclé,
- Projet Zéro Phyto,
- Questions diverses.

M. SICARD excuse M. CALLEJA, retenu par une réunion à Saverdun, et présente l'ordre du jour.

PROJET « ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE DE SENTIERS D'INTERPRÉTATION FAUNE/FLORE »

M. SICARD présente le résultat de l'appel d'offres lancé par le Pays (13 prestataires se sont portés candidats) et de l'appel à projets du Pays (9 sentiers ont été proposés).

M. SICARD commence par expliquer la méthodologie utilisée pour l'appel d'offres. Le prix étant un critère déterminant, 3 prestataires sont susceptibles d'être retenus. Leur proposition financière permettrait de réaliser les 8 sentiers visés.

→ Les membres de la Commission débattent de la méthode utilisée pour comparer les bureaux d'études. Sur le critère « prix », il demande au chargé de mission de préciser l'analyse en incluant une note sur 20 pour le coût total de la réalisation de 8 sentiers. Le choix définitif du bureau d'études sera confié au Bureau du Pays.

→ Ils recommandent également que les 9 sentiers proposés soient réalisés, bien qu'initialement, seuls 8 sentiers aient été envisagés.

→ Pour cette année 2010, un premier groupe de 3 sentiers pourra être traités, en visant une répartition géographique et donc 1 sentier par Cté de Communes (Pays de Pamiers, Canton de Saverdun, Arize-Lèze).

PROJET « ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE DU LABEL ÉCO-ÉCOLE DANS PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU PAYS »

Seuls 2 écoles se portés candidates et sont donc retenues. Il s'agit des écoles de Les Canonges à Pamiers et de l'école municipale de La Tour du Crieu. Ces deux écoles bénéficieront d'un appui du Pays. A noter que le Pays travaillera avec l'ANA qui réalisera un « accompagnement collectif » de ces deux écoles, permettant ainsi que réduire le coût de sa prestation.

PROJET ZÉRO PHYTO

Le chargé de mission du Pays explique brièvement que le Pays va organiser une journée de démonstrations de matériels et de techniques alternatives aux pesticides. En complément, le Pays réfléchit à l'élaboration de panneaux de sensibilisation que les élus pourraient afficher communes afin de sensibiliser la population locale.

GROUPEMENT D'ACHAT PAPIER RECYCLÉ

9 collectivités se sont dites intéressées et ont retourné leur besoins annuels à l'association de Pays. Le Pays va alors organiser une réunion à la fin du mois de juin, au cours de laquelle le fonctionnement et les objectifs du groupement d'achat seront fixés. S'en suivront une période de prise de délibération par les collectivités membres du groupement, avant son lancement espéré pour octobre.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DVT. DURABLE DU 2 SEPTEMBRE 2010

Etaient présents : M. Philippe CALLEJA, M. Xavier ROS, Mme Monique GAGNEUX, M. Jean-Louis BOUSQUET, M. Francis BOY, M. Florian SICARD.

Etaient excusés : Mme Monique BORDES, M. Alain GAVART.

Ordre du jour :

- Examen des dossiers à dimension environnementale et énergétique, inscrits à la Convention Territoriale,
- Groupement d'achat papier recyclé,
- Projet *Zéro Phyto* (journée technique, panneaux de sensibilisation, interventions pédagogiques dans les écoles),
- Dossier « Accompagnement à la mise en place de sentiers d'interprétation faune / flore »,
- Questions diverses.

EXAMEN DES DOSSIERS À DIMENSION ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE, INSCRITS À LA CONVENTION TERRITORIALE

Les membres de la Commission examinent trois dossiers de demande de subvention :

Opérations	Maitres d'ouvrage	Avis de la Commission
Etude de faisabilité pour une chaufferie bois-énergie pour la mairie, l'école et le centre socioculturel	Mairie de Bénagues	Avis favorable, aucune remarque particulière
Création d'un centre de soins d'urgence des oiseaux	Mairie de Mazères	Avis favorable, aucune remarque particulière Les membres de la Commission soulignent l'intérêt du projet dont le rayonnement dépasse les limites départementales
Projet de gare multimodale	Mairie de Pamiers	Avis favorable, aucune remarque particulière Les membres de la Commission notent la pertinence de l'action en lien avec le développement du ferroviaire, tant du niveau de l'offre que de la demande.

GROUPEMENT D'ACHAT PAPIER RECYCLÉ

L'animateur de Pays présente l'avancée de la réflexion et du travail.

Début septembre, un courrier sera envoyé aux collectivités participant au groupement de commandes leur demandant de délibérer afin de prendre part au groupement d'achat. Le marché public sera publié début octobre par la Cte de Communes du Canton de Saverdun, désignée collectivité coordinatrice du groupement d'achat.

Les membres de la Commission saluent l'avancée du travail et le lancement prochain de l'appel d'offres. Mme GAGNEUX confirme que cela représente une économie substantielle pour les petites communes. M. CALLEJA explique qu'il est nécessaire de « se lancer », et que cette première initiative d'achat éco-responsable en commun est une belle réalisation.

DOSSIER « ZERO PHYTO »

M. SICARD présente deux projets d'actions.

Tout d'abord, il présente l'organisation d'une journée technique « *Témoignages et démonstrations de techniques alternatives* » devant se tenir le 28 octobre au Fossat. Les membres de la Commission valident le principe et les modalités d'organisation de la manifestation. Ils débattent ensuite de l'acceptation des herbes sauvages par la population locale, et Mme GAGNEUX et M. BOY, notent qu'ils n'ont pas noté des retours de la population en dépit de la présence accrue de plantes sauvages dans les rues. Mme GAGNEUX souhaiterait des achats de matériels en commun. Si cela pourrait être envisageable sous la forme d'un groupement de commande, l'aspect « gestion » du matériel présenterait de nombreuses difficultés.

Par la suite, l'animateur du Pays présente une proposition visant à concevoir des panneaux de sensibilisation de la population locale. Avec un titre en gros du type « Espace sans pesticide », un message en gras et un texte explicatif succinct, une dizaine de panneaux différents serait élaborée par le Pays et tenue à la disposition des communes engagées dans des démarches de réduction des pesticides.

Après débat par les membres de la Commission, M. CALLEJA demande au chargé de mission Pays de proposer pour la prochaine réunion de la Commission, une rédaction d'une dizaine de panneaux différents, une proposition de charte graphique, une estimation financière de la réalisation des panneaux.

Pour finir sur le projet Zéro Phyto, M. SICARD rappelle le principe des interventions pédagogiques dans les écoles sur les thématiques « l'eau source de vie » et « pesticides source de dangers », et demande aux membres de la Commission s'ils souhaitent que ces interventions soient reconduites pour cette année scolaire 2010/2011. Les élus jugent cela nécessaire et demandent au chargé de mission d'informer les directeurs d'établissements.

DOSSIER « ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE DE SENTIERS D'INTERPRÉTATION FAUNE/FLORE »

M. SICARD présente l'avancée du projet : les financements acquis / en attente, les collectivités sélectionnées suite à l'appel à projets du Pays, le travail confié au bureau d'études, etc.

Ensuite, il présente les quatre sentiers sur lesquels le Pays travaille en ce moment et souligne la forte mobilisation des différentes collectivités.

QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, M. CALLEJA remercie les participants à la réunion et lève la séance.